

Progressin des unions libres et avenir des familles biparentales

Hélène Desrosiers et Céline Le Bourdais

Volume 9, numéro 2, 1996

Les âges de la vie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057888ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057888ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Desrosiers, H. & Le Bourdais, C. (1996). Progressin des unions libres et avenir des familles biparentales. *Recherches féministes*, 9(2), 65–83.
<https://doi.org/10.7202/057888ar>

Résumé de l'article

Former une union, avoir un enfant, connaître une séparation constituent des moments clés de la vie des femmes. La rupture d'une union n'est jamais chose facile mais les conséquences sont nettement plus lourdes lorsqu'elle met en jeu des enfants. Pour cette raison, le présent article s'intéresse à l'issue des premières unions fécondes conclues par diverses générations de Canadiennes, en prenant la naissance du premier enfant comme point de départ de la trajectoire familiale. Après avoir documenté l'évolution des modalités de formation des familles en fonction du cheminement conjugal suivi, on cherchera à vérifier jusqu'à quel point les changements observés influencent les chances des femmes de vivre une rupture d'union et de connaître la monoparentalité. Ce faisant, on tentera de dégager certaines indications sur le sens que revêt dorénavant l'union libre et sur l'avenir des familles biparentales.

PROGRESSION DES UNIONS LIBRES ET AVENIR DES FAMILLES BIPARENTALES¹

Hélène Desrosiers et Céline Le Bourdais

L'entrée dans la vie parentale constitue un moment clé de la vie des femmes. Le fait pour une femme d'avoir un ou une enfant signifie non seulement la création de liens affectifs étroits avec un être privilégié, mais aussi un engagement à assumer à long terme la prise en charge de celui-ci. Encore aujourd'hui, les femmes demeurent, leur vie durant, les principales responsables de l'organisation de la vie familiale, et c'est à elles qu'incombe l'épineuse tâche de la conciliation du travail et de la famille (Corbeil, Descarries et Séguin 1994; Le Bourdais et Sauriol 1995). Par ailleurs, on le sait, c'est la mère qui dans la majorité des cas se voit confier la garde des enfants après une rupture d'union (Dandurand 1994). L'accès au rôle de mère constitue donc un passage critique dans la vie des femmes, dont les répercussions se font sentir tout au long de leurs trajectoires conjugale, sociale, professionnelle et économique.

Selon une étude récente que nous avons menée, près de neuf Canadiennes sur dix connaîtront au moins un épisode de vie parentale si les tendances observées à partir de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1990 sur *La famille et les amis* (Statistique Canada 1991) se poursuivent. La très grande majorité d'entre elles (autour de 90 %) entament, aujourd'hui encore, leur carrière maternelle de façon plutôt traditionnelle, soit dans le cadre d'une union avec un partenaire qui est sans enfant; à peine 10 % des femmes qui joueront un rôle parental l'exercent pour la première fois à titre de mère seule ou de belle-mère (Juby et Le Bourdais 1995).

Si le cadre familial associé à l'entrée dans la parentalité semble, à première vue, avoir peu changé, les conditions de formation des familles biparentales «biologiques²» se sont par contre modifiées passablement. D'une part, on a observé au cours des vingt dernières années un report très net de

1. Notre recherche a bénéficié de l'appui du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS – Fonctionnement d'équipe) et du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR – Équipes). Nous remercions Julie Archambault pour la production des tableaux et de la figure.
2. Une famille biparentale «biologique» désigne ici toute famille formée par l'arrivée d'un premier ou d'une première enfant au sein d'un couple dont les deux partenaires sont sans enfant. Nous avons préféré cette expression à celle de famille biparentale «d'origine», qui désigne aussi le cadre familial d'origine des individus, ou encore à celle de famille biparentale «intacte», dont le qualificatif est appelé à se modifier advenant une rupture du couple.

l'âge des femmes à la naissance de leur premier ou première enfant (Dumas et Bélanger 1994). D'autre part, depuis le début des années 80 on assiste au Canada et, plus particulièrement au Québec, à une progression de l'union libre, non seulement comme forme de premier engagement conjugal mais aussi comme cadre de formation des familles (Marcil-Gratton 1993). Ces changements sont-ils liés à la hausse des ruptures d'union impliquant des enfants notée depuis le début des années 80? C'est du moins ce que certaines personnes ont conclu à partir des études fragmentaires qui ont été menées par le passé (Axinn et Thornton 1992).

Très peu d'études³ se sont, en fait, intéressées précisément à l'analyse des familles biparentales biologiques et à l'examen des liens qui existent entre les conditions de formation de ces familles et la montée des séparations ou des divorces. Faute de données disponibles sur les unions libres, les recherches se sont pendant longtemps limitées à l'étude du divorce, et on estime à l'heure actuelle que pas moins de quatre mariages sur dix se solderont éventuellement par un divorce, si les tendances du moment persistent (Dumas et Bélanger 1994). Plus récemment, des travaux s'appuyant sur les enquêtes rétrospectives conduites vers le milieu des années 80 montrent tous que les unions libres sont plus fragiles que les mariages, et ce, peu importe le rang de l'union et la présence ou non d'enfants (Balakrishnan, Lapierre-Adamcyk et Krotki 1993; Burch et Madan 1986; Le Bourdais et Marcil-Gratton 1996).

Comme les unions libres sont en progression⁴, l'image première que l'on peut tirer de ces travaux épars, et qui est souvent reprise par les médias, est qu'une famille biparentale biologique sur deux connaîtra tôt ou tard la séparation. Or, la réalité risque d'être quelque peu différente. Tous les travaux menés à ce jour montrent, en fait, que les ruptures d'union sont plus fréquentes chez les couples sans enfant que chez les couples avec enfants, et ce, qu'ils soient mariés ou qu'ils cohabitent (White 1990; Wu 1995). Rupture conjugale et rupture familiale ne sont donc pas équivalentes, tant du point de vue de l'ampleur du phénomène que des conséquences de ces événements sur les conditions de vie des personnes impliquées. De plus, les caractéristiques associées à la formation des familles exercent sans doute un effet variable selon le contexte sociohistorique sur la propension des couples à se séparer. Par exemple, il n'est pas exclu de supposer que, dans la mesure où les unions libres se généralisent, qu'elles sont de moins en moins marginalisées et qu'elles constituent le cadre de formation d'un nombre croissant de familles, la cohabitation prend un sens différent et traduit un engagement plus profond de la part des partenaires impliqués. On pourrait alors penser que les unions libres deviendront plus stables dans l'avenir, diminuant d'autant les risques d'éclatement des familles biparentales biologiques et les chances des femmes de traverser un épisode de monoparentalité.

-
3. À notre connaissance, aucune recherche ne porte précisément sur les familles biparentales biologiques.
 4. Plus de 40 % des Canadiennes et des Canadiens âgés de 15 à 34 ans feront l'expérience de la cohabitation avant d'atteindre l'âge de 30 ans si les tendances observées à partir de l'Enquête sociale générale de 1990 se poursuivent (Statistique Canada 1991); au Québec, le pourcentage est de l'ordre de 60 %.

Former une union, avoir un ou une enfant, connaître une séparation sont autant d'événements clés qui influent sur la vie quotidienne et les trajectoires de vie des femmes et les structurent. La rupture d'une union, pour peu qu'elle ait duré un certain temps, implique certes pour les femmes de faire le deuil d'une relation significative, mais les conséquences sont nettement plus lourdes lorsqu'elle met en jeu des enfants. L'analyse des processus de rupture d'union acquiert donc une pertinence accrue à partir du moment où les couples donnent naissance à un ou une enfant.

S'inscrivant dans cette logique, le présent article est consacré à l'étude des séparations au sein des familles biparentales biologiques. Il a pour objet de préciser l'issue des premières unions fécondes conclues par diverses générations de Canadiennes, en prenant la naissance du premier ou de la première enfant comme point de départ de la trajectoire familiale. Après avoir documenté l'évolution des modalités de formation des familles, on cherchera à vérifier jusqu'à quel point les changements observés du côté des pratiques conjugales influent sur les chances des femmes vivant en famille biparentale biologique de connaître une rupture d'union. Ce faisant, on sera en mesure de dégager certaines indications sur le sens que revêt dorénavant le type d'engagement conjugal emprunté au départ par les femmes et sur les tendances prévisibles de séparation parmi les couples avec enfants. Les conclusions ne sauraient toutefois être que provisoires dans la mesure où la généralisation de l'union libre est un phénomène récent, encore en pleine mutation.

Les données

Les données proviennent du cycle 5 de l'Enquête sociale générale (ESG) sur *La famille et les amis*, réalisée par Statistique Canada en 1990. Cette enquête contient, entre autres, une série d'informations rétrospectives sur la vie conjugale et parentale d'un large échantillon de femmes et d'hommes âgés de 15 ans et plus (près de 13 500 personnes). Grâce à ces données, il est possible de reconstituer l'ensemble des trajectoires conjugales et familiales des répondants et des répondantes. On peut, par exemple, retracer le début de la première union féconde des personnes interrogées, le type d'union choisi (mariage, union libre suivie ou non d'un mariage), la date de naissance des enfants et la date de rupture d'union, le cas échéant⁵. Seules les histoires familiales des femmes, dont les données sont plus fiables et représentatives que celles des hommes, sont examinées ici⁶. Le fait que l'entrée dans la parentalité ait encore aujourd'hui des incidences nettement plus lourdes sur l'ensemble des parcours de vie des femmes que sur ceux des hommes, en particulier par-delà une rupture d'union, justifie également d'aborder l'analyse du point de vue des premières.

-
5. Pour une présentation plus complète de l'enquête, on pourra se référer à McDaniel (1994); pour une présentation détaillée de la méthode de reconstruction des trajectoires familiales, voir Desrosiers, Le Bourdais et Lehrhapt (1994).
 6. Pour une discussion des problèmes liés à l'étude des trajectoires familiales des hommes à partir de l'ESG, voir Desrosiers et Le Bourdais (1995); pour les États-Unis, voir Bumpass, Martin et Sweet (1991).

Notre recherche porte au départ sur un échantillon de 2 970 femmes qui étaient âgées de 25 à 64 ans lorsque l'enquête a été réalisée et pour lesquelles l'ensemble des informations nécessaires à l'analyse sont disponibles⁷. Comme elles étaient peu avancées dans leur trajectoire familiale, les répondantes de 15 à 24 ans ont été exclues de l'étude⁸; les femmes âgées de 65 ans et plus ont, par ailleurs, été écartées en raison des risques de biais associés à la difficulté de se remémorer avec précision des événements vécus longtemps auparavant.

Pour mieux faire ressortir les changements qui sont survenus du côté des modalités de constitution des familles, la période à l'étude a été scindée en trois catégories: 1) la première période regroupe les familles constituées avant 1969, c'est-à-dire les couples ayant donné la vie pour la première fois avant 1969, année suivant la promulgation de la Loi canadienne sur le divorce; 2) la deuxième comprend les familles formées entre 1969 et 1979, soit au cours d'une période caractérisée par la montée du divorce et la généralisation de la cohabitation comme première forme d'union choisie par les jeunes; 3) la troisième porte sur les familles constituées entre 1980 et 1990, alors que la divortialité atteint un plateau et que les unions libres deviennent progressivement le cadre de formation d'une proportion croissante de jeunes familles.

Par ailleurs, comme notre analyse cherche surtout à comparer les risques de séparation des mères en fonction du type d'union associé à la formation des familles, trois types de cheminement conjugal ont été retenus : 1) le mariage direct, soit les répondantes ayant marié directement le partenaire avec lequel elles ont eu leur premier ou première enfant; 2) l'union libre, soit les répondantes qui cohabitaient toujours au moment de la naissance de l'enfant; et 3) le mariage précédé d'une union libre, soit les répondantes ayant marié leur partenaire en union libre avant de devenir mères⁹. La séparation du groupe des femmes mariées en deux catégories permettra de cerner plus facilement les mécanismes par lesquels la cohabitation opère un effet accru sur les chances de rupture d'union. Par exemple, si des risques plus élevés de séparation caractérisent les femmes mariées ayant cohabité au préalable comparativement aux femmes mariées directement, on pourra présumer que les risques plus élevés de rupture associés à l'union libre sont dus à un effet de sélection, c'est-à-dire au fait que l'union libre attire au départ un type particulier de personnes plus susceptibles de rompre ou d'envisager la rupture comme solution à d'éventuelles mésententes conjugales (Teachman, Thomas et Paasch 1991). Par contre, si ces deux groupes de femmes mariées n'affichent aucune différence mais se distinguent des mères cohabitantes, on supposera que c'est la nature même de la relation

-
7. Les femmes ayant adopté un ou une enfant ont été exclues de l'analyse parce qu'on ne connaît pas le moment d'arrivée de l'enfant dans la famille.
 8. Les répondantes âgées de 15 à 24 ans qui avaient déjà vécu une rupture d'union au moment de l'enquête constituent un sous-groupe bien particulier de femmes (qui étaient très jeunes au moment de la formation de leur famille), dont les comportements ne sont sans doute pas représentatifs de ceux que connaîtront l'ensemble de ces générations; aussi nous a-t-il paru plus prudent de les exclure de l'analyse.
 9. Une fraction de ces femmes marieront éventuellement leur partenaire. Ainsi, un peu moins de la moitié des répondantes (45 %) âgées de 25 à 64 ans qui cohabitaient au moment de la venue de leur premier ou première enfant avaient épousé leur partenaire avant la tenue de l'enquête.

en cours au moment de la constitution de la famille qui explique en grande partie les différences de comportement observées entre couples mariés et couples en cohabitation, soit l'absence de normes sociales entourant l'union libre et, pour reprendre l'expression de Cherlin (1978), le «manque d'institutionnalisation» de cette pratique (Nock 1995).

L'analyse est menée en deux étapes. La première étape, qui cherche à mettre en lumière l'évolution des modalités de formation des familles biparentales intactes, présente sous forme de tableaux les caractéristiques des répondantes âgées de 25 à 64 ans ayant connu une telle expérience familiale, en fonction du cheminement conjugal suivi et de la période de formation de la famille. La seconde étape s'attache à mesurer, grâce à la méthode des tables d'extinction¹⁰ appliquée aux données regroupées par cohorte, le calendrier et l'intensité des ruptures d'union dans les familles biparentales biologiques en fonction du cheminement conjugal suivi. La procédure consiste à calculer, séparément pour chaque trajectoire conjugale, la probabilité des femmes vivant en couple de connaître une rupture d'union (séparation ou divorce) à partir du moment où elles donnent naissance à leur premier ou première enfant jusqu'au moment de la rupture (ou jusqu'au moment de l'enquête, si le couple est toujours uni)¹¹. Par exemple, pour chaque cohorte de formation des familles, la probabilité qu'une femme cohabitante se sépare après une durée donnée suivant la naissance de son enfant est établie en rapportant le nombre de femmes cohabitantes qui vivent une rupture d'union à ce moment précis au nombre de femmes en union libre qui sont toujours exposées au risque de connaître cet événement.

Les modalités de formation des familles biparentales biologiques

Le tableau 1 illustre de façon éloquentes la diversification des modalités de formation des familles biparentales biologiques au cours des années 70 et 80. Si les femmes ayant marié directement le partenaire avec lequel elles ont donné la vie pour la première fois représentent la très grande majorité (85,6 %) des répondantes de 25 à 64 ans ayant vécu en famille biparentale biologique, leur proportion a diminué clairement au fil du temps : un peu moins des deux tiers des familles formées au cours des années 80 font suite à un mariage direct, alors que cette situation était le lot de la quasi-totalité (98,6 %) des familles constituées avant 1969.

10. Pour une présentation détaillée de la méthode, voir Burch et Madan (1986).

11. L'observation pourra, en fait, s'arrêter avant le moment de l'enquête, soit au moment du départ du dernier ou de la dernière enfant du foyer parental, par exemple, si celui-ci survient alors que les deux parents vivent toujours ensemble. Dans ce cas, le départ des enfants est traité comme un risque concurrent à la rupture d'union (pour plus de détails sur la façon de traiter les risques concurrents dans l'établissement des probabilités de rupture, voir Burch et Madan 1986).

Tableau 1 Répartition (en %) des femmes âgées de 25 à 64 ans ayant vécu en famille biparentale biologique, selon le cheminement conjugal suivi et la période de formation de la famille^a

Cheminement conjugal	Période de formation de la famille			
	Avant 1969	1969-1979	1980-1990	Ensemble
Mariage direct	98,6	87,0	62,7	85,6
Mariage précédé d'une union libre	0,4 ^b	8,3	23,8	9,0
Union libre	1,0 ^c	4,7	13,5	5,4
N ^d	1 277	913	780	2 970
%	43,0	30,7	26,3	100,0

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (cycle 5) sur *La famille et les amis*, 1990; calculs des auteures.

- a Cela exclut neuf cas pour lesquels le type d'union existant au moment de la formation de la famille est inconnu.
 b Le calcul est basé sur cinq cas.
 c Le calcul est basé sur treize cas.
 d Les données pondérées ont été ramenées à la taille de l'échantillon initial.

La baisse des mariages directs comme mode d'entrée en famille biparentale biologique s'est faite au profit des unions libres, suivies ou non d'un mariage avant la venue des enfants, dont l'importance a crû de façon notable de 1969 à 1990. Au cours des dix années précédant l'enquête, près de quatre femmes sur dix ayant donné naissance à leur premier ou première enfant à l'intérieur d'un couple l'ont fait alors qu'elles cohabitaient avec leur partenaire ou après l'avoir épousé au terme d'un épisode en union libre; vingt ans plus tôt, cette situation était quasi inexistante. Les mères ayant cohabité avec leur partenaire avant de l'épouser ont vu leur pourcentage passer de moins de 1 % avant 1969 à près de 10 % au cours des années 70. Dans les années 80, près de une femme sur quatre donne dorénavant naissance à son premier ou sa première enfant dans le cadre d'un mariage qui a été précédé d'une union libre avec le père. La montée des unions libres qui perdurent au moment de la naissance des enfants est aussi très forte, quoique les taux restent clairement en deçà de ceux des mariages précédés d'une phase de cohabitation. Au total, 13 % des femmes qui ont eu leur premier ou première enfant avec un conjoint durant les années 80, l'ont fait dans le cadre d'une union libre. Cette situation était le lot de moins de 5 % des familles formées au cours des dix années précédentes. Il faut ici souligner la concentration nettement plus forte au Québec des femmes devenues mères pour la première fois alors qu'elles vivaient en union libre (21,5 % contre 10,5 % pour le reste du Canada); les mariages précédés d'une union libre se répartissent, par contre, de façon beaucoup plus uniforme à travers le pays.

Étant donné l'importance très faible des familles formées dans le cadre ou à la suite d'une union libre avant les années 70, l'analyse qui suit porte exclusivement sur les cohortes de familles fondées à partir de 1969. Le tableau 2 qui présente, séparément pour les deux périodes retenues, la distribution des répondantes en fonction du cheminement conjugal suivi et de l'âge qu'elles avaient au moment de la naissance de leur premier ou première enfant, fait ressortir des différences intéressantes dans le comportement des femmes.

Tableau 2 Répartition (en %) des femmes âgées de 25 à 64 ans ayant vécu en famille biparentale biologique, selon le cheminement conjugal suivi et le groupe d'âge à la naissance du premier ou de la première enfant, pour chaque cohorte de formation des familles^a

Période et cheminement conjugal	Âge à la naissance du premier ou de la première enfant				Ensemble	
	Moins de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30 ans et plus	N ^b	%
<u>1969-1979</u>						
Mariage direct	13	46	30	11	794	87
Mariage précédé d'une union libre	16	45	33	6	76	8
Union libre	60	28	12	-	43	5
Ensemble	16	45	29	10	913	100
<u>1980-1990</u>						
Mariage direct	5	33	41	21	489	63
Mariage précédé d'une union libre	4	25	51	20	186	24
Union libre	19	42	26	14	105	13
Ensemble	6	32	42	20	780	100

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (cycle 5) sur *La famille et les amis*, 1990; calculs des auteures.

- a Les pourcentages s'additionnent horizontalement, sauf pour la dernière colonne où ils s'additionnent verticalement.
- b Cela exclut six cas pour lesquels le type d'union existant au moment de la formation de la famille est inconnu. Les données pondérées ont été ramenées à la taille de l'échantillon initial.

Un premier coup d'œil au tableau confirme le report dans le calendrier de fécondité des femmes. Tous types d'union confondus, 16 % des répondantes devenues mères dans les années 70 étaient âgées de moins de 20 ans à la naissance de leur premier ou première enfant et 45 % d'entre elles avaient entre 20 et 24 ans. Au cours des dix années suivantes, on observe la situation inverse : moins de 40 % des femmes ont donné la vie pour la première fois alors qu'elles étaient âgées de moins de 25 ans, et une forte proportion (42 %) se situe entre 25 et 29 ans.

Le recul observé dans l'âge des répondantes à la naissance de leur premier ou première enfant touche l'ensemble des femmes, mais il est clairement plus accentué parmi les femmes ayant cohabité avec le père. Environ 20 % des

femmes devenues mères dans le cadre d'une union libre au cours des années 80 avaient moins de 20 ans à la première naissance, en comparaison de 60 % de celles qui ont connu une telle expérience quelque dix ans plus tôt; 14 % des premières avaient, par ailleurs, 30 ans ou plus lorsqu'elles ont donné la vie pour la première fois comparativement à aucune femme n'appartenant à la cohorte précédente. Les femmes ayant eu leur premier ou première enfant dans le cadre d'un mariage précédé d'une union libre sont celles dont l'âge à la naissance a le plus augmenté : près de 30 % d'entre elles avaient moins de 25 ans au moment de la naissance de leur enfant dans les années 80, comparativement à plus du double des femmes ayant donné naissance au cours de la décennie précédente. Les femmes mariées après un épisode de cohabitation se distinguent désormais des femmes mariées directement par un calendrier plus tardif, alors qu'elles affichaient un calendrier très semblable à celles-ci dans les années 70. À l'inverse, la baisse très nette de la proportion de femmes cohabitantes ayant eu un premier ou une première enfant très jeune (moins de 20 ans) contribue à diminuer l'écart qui les séparait auparavant des femmes ayant formé leur famille de façon plus traditionnelle, soit après un mariage direct.

L'accroissement de l'âge des femmes à la naissance de leur premier ou première enfant résulte de l'effet conjugué de la hausse de l'âge des femmes à l'entrée dans l'union de laquelle naîtra cet enfant et d'une augmentation de l'intervalle entre la formation de l'union et l'arrivée de l'enfant. Dans l'ensemble, le nombre d'années vécues avec le conjoint avant l'arrivée de l'enfant s'est accru des années 70 aux années 80 : 22 % des femmes devenues mères au cours de la première période avaient vécu moins de un an avec le père de l'enfant au moment de sa naissance, comparativement à 14 % des femmes ayant formé leur famille durant la deuxième période. À l'opposé, 21 % des premières contre 37 % des secondes avaient partagé quatre ans ou plus de vie commune avec le père de l'enfant (tableau 3).

Les changements les plus marquants concernent les femmes ayant formé leur famille dans le cadre d'une union libre. Le pourcentage de cohabitantes qui ont donné naissance à leur enfant moins de un an après la formation de l'union libre est passé de 48 à 32 % des années 70 aux années 80. La diminution s'est faite essentiellement au profit d'une augmentation de la proportion de naissances survenues après quatre ans ou plus de vie commune. Parmi les femmes mariées directement, on note également une hausse du pourcentage de celles qui sont devenues mères quatre ans ou plus après avoir conclu leur union, hausse qui, de même, provient en grande partie d'une baisse des naissances suivant de très près la mise en couple. Les femmes ayant marié leur partenaire en union libre avant d'avoir un ou une enfant sont carrément moins nombreuses à avoir donné vie dans les deux années suivant le début de l'union, et le pourcentage de naissances survenues dans ce laps de temps varie peu d'une période à l'autre. Le seul changement de calendrier observé dans ce groupe consiste en un déplacement d'une fraction des naissances enregistrées entre deux et trois ans vers un intervalle plus long.

Tableau 3 Répartition (en %) des femmes âgées de 25 à 64 ans ayant vécu en famille biparentale biologique, selon le cheminement conjugal suivi et l'intervalle entre la formation de l'union et la naissance de leur premier ou première enfant, pour chaque cohorte de formation des familles ^a

Période et cheminement conjugal	Intervalle entre l'union et la naissance				Ensemble	
	Moins de 1 an	1-2 ans	2-3 ans	4 ans et plus	N ^b	%
<u>1969-1979</u>						
Mariage direct	22	27	30	21	794	87
Mariage précédé d'une union libre	5	15	43	37	76	8
Union libre	48	25	25	2	43	5
Ensemble	22	26	31	21	913	100
<u>1980-1990</u>						
Mariage direct	13	22	28	37	489	63
Mariage précédé d'une union libre	4	17	34	45	186	24
Union libre	32	26	24	18	105	13
Ensemble	14	21	28	37	780	100

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (cycle 5) sur *La famille et les amis*, 1990; calculs des auteures.

- a Les pourcentages s'additionnent horizontalement, sauf pour la dernière colonne où ils s'additionnent verticalement.
 b Cela exclut six cas pour lesquels le type d'union existant au moment de la formation de la famille est inconnu. Les données pondérées ont été ramenées à la taille de l'échantillon initial.

Dans l'ensemble, les données montrent que l'entrée dans la parentalité au sein d'une famille biparentale est dorénavant plus tardive et qu'elle s'effectue dans des conditions fort différentes de par le passé. Les couples vivent désormais un plus grand nombre d'années ensemble avant d'avoir leur premier ou première enfant, et le mariage n'apparaît plus un passage obligé pour vivre la transition au rôle de mère. Pour celles qui choisissent de se marier avant de fonder une famille, la cohabitation pré-nuptiale gagne aussi en popularité. Selon Nock (1995), ce type de mariage à l'essai est probablement aussi répandu aujourd'hui que l'étaient les fréquentations pré-maritales (*going steady*) il y a 30 ans. Notre analyse révèle également la diversification du profil des femmes qui optent pour l'union libre comme cadre de formation de leur famille: auparavant le fait de femmes passablement jeunes, l'entrée dans la parentalité hors mariage devient ainsi moins marginale et le fait d'une proportion croissante de femmes de groupes d'âge variés.

Les ruptures d'union

La partie précédente a mis en relief les changements dans les modalités de formation des familles biparentales biologiques au cours des vingt dernières années. Quelles sont les conséquences des changements observés dans les pratiques conjugales des femmes sur la durée de vie de ces familles? Plus précisément, quel est l'impact de la hausse marquée des unions libres, reconnues comme plus fragiles que les mariages, sur l'évolution des risques de rupture d'union impliquant des enfants? Les cohabitantes qui ont épousé leur partenaire en union libre avant d'avoir leur premier ou première enfant sont-elles, encore aujourd'hui, plus à risque de vivre une rupture que les femmes mariées qui n'ont pas fait l'expérience de la cohabitation au préalable (Schoen 1992)? Dans la mesure où l'union libre devient de plus en plus répandue, peut-on penser que le comportement des cohabitantes se rapprochera de plus en plus de celui des femmes mariées directement? Dans la partie qui suit, nous tentons plus précisément de répondre à ces questions au moyen de la méthode des tables d'extinction décrite précédemment.

Un aperçu général des ruptures d'union

Avant d'examiner séparément l'évolution des risques de rupture d'union en fonction des pratiques conjugales des mères, voyons d'abord comment ces risques ont varié globalement des années 70 aux années 80. Les données des tables d'extinction, toutes modalités conjugales confondues, montrent, à cet égard, que le quart environ des familles biparentales biologiques formées par les répondantes à partir de 1969 prendront fin à la suite d'une rupture d'union si les tendances observées dans l'enquête se maintiennent (données non présentées ici). Les ruptures surviennent généralement assez tôt dans la vie des familles puisque plus du tiers des séparations (9 %) ont déjà eu lieu cinq ans après la naissance du premier ou de la première enfant, et plus de la moitié (14 %) avant dix ans. Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, les risques de rupture d'union varient peu entre les deux cohortes de formation des familles, c'est-à-dire selon que les familles ont été formées durant la décennie 70 ou dans la décennie 80. Par exemple, 10 % des répondantes ayant formé leur famille dans les années 80 connaîtront une séparation ou un divorce cinq ans après avoir donné naissance pour la première fois, comparativement à 8 % des répondantes ayant vécu l'expérience dans les années 70. En fait, la plus grande part de la hausse des ruptures d'union est survenue au tout début de la période à l'étude, soit peu après l'entrée en vigueur de la Loi sur le divorce en 1968. À titre de comparaison, moins de 3 % seulement des couples devenus parents avant 1969 avaient connu l'éclatement de leur famille cinq ans après l'arrivée de leur premier ou première enfant (données non présentées ici).

La relative homogénéité des risques de rupture observée à partir du début des années 70 cache toutefois des différences marquées selon la situation conjugale des femmes au moment de la venue de leur premier ou première enfant. Sur ce chapitre, la figure 1, qui présente les probabilités cumulées de connaître une séparation en fonction du cheminement conjugal suivi par les mères, montre que les femmes mariées directement sont, peu importe la période considérée, toujours nettement moins à risque d'expérimenter une rupture d'union que celles qui vivaient en union libre au moment où elles sont devenues mères pour la première fois.

Les comportements des couples mariés après une phase de cohabitation ont, par contre, changé passablement d'une période à l'autre, et l'écart qui les séparait des couples mariés directement s'est amenuisé au fil du temps. Alors que, dans les années 70, elles affichaient des risques de rupture semblables à ceux des cohabitantes, les femmes qui ont marié leur partenaire en union libre ont vu leur propension à se séparer chuter de façon remarquable au cours de la décennie. Cinq ans après la formation de leur famille, moins de 10 % des femmes ayant eu leur premier ou première enfant dans les années 80 ont vécu une rupture d'union, comparativement à 17 % des femmes devenues mères pour la première fois dans les années 70. Dorénavant, les femmes cohabitantes qui optent pour le mariage avant de fonder leur famille affichent sensiblement le même profil que les femmes mariées directement.

Pour les familles formées au cours de la décennie 80, la situation conjugale dans laquelle le couple vit au moment de l'arrivée du premier ou de la première enfant paraît donc être un prédicteur plus important de la durée de vie de la famille que le cheminement conjugal emprunté par les répondantes. Ainsi, les femmes vivant en union libre à la naissance de leur premier ou première enfant connaissent un risque nettement plus élevé d'assister à l'éclatement de leur famille que les femmes mariées, peu importe que ces dernières aient fait ou non l'expérience de la cohabitation. Parmi les répondantes ayant eu leur premier ou première enfant dans les années 80, un tiers des cohabitantes ont, par exemple, vu leur couple se séparer au cours des six années suivant la formation de leur famille; cette proportion est au-delà de trois fois plus élevée que celle qui est observée pour une pareille durée dans le cas des mères qui étaient légalement mariées à la naissance de l'enfant.

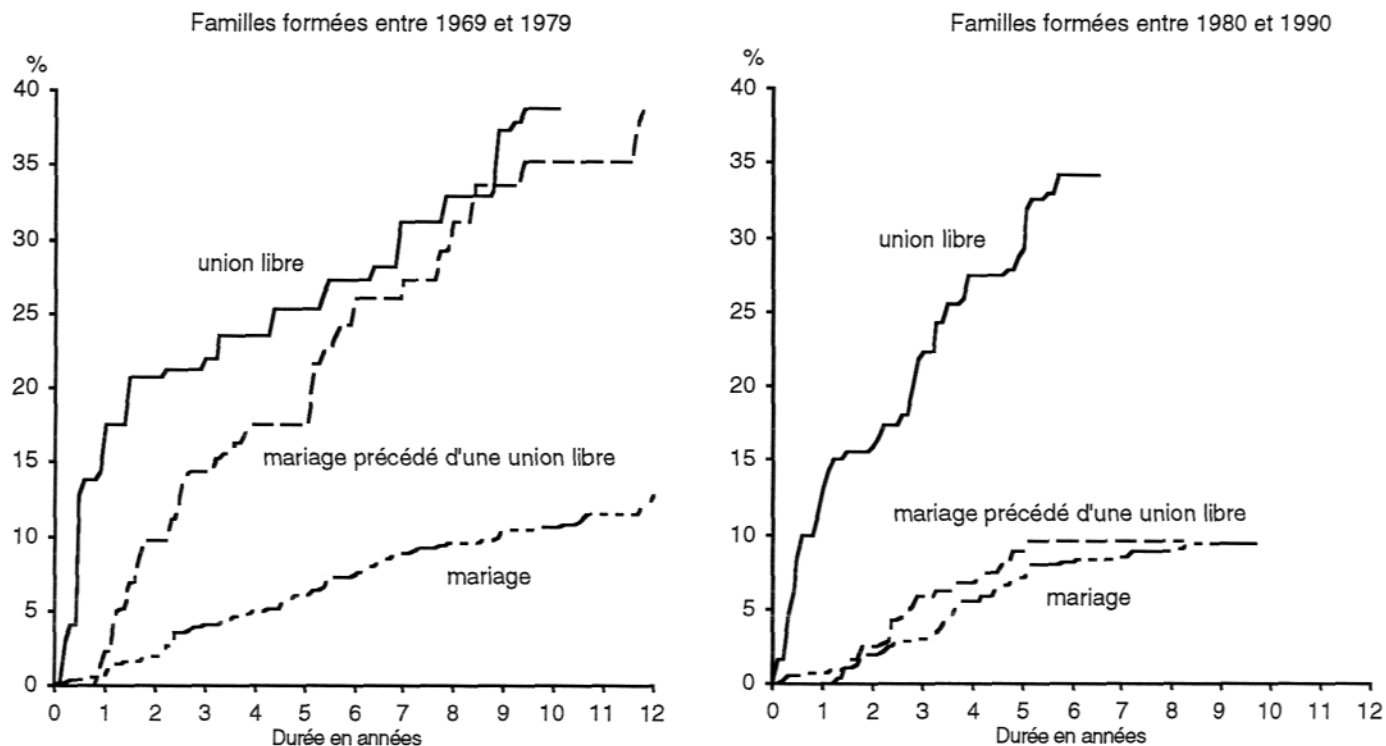
Comparativement aux femmes mariées directement, dont les risques de rupture ont, à durée égale, peu changé au cours des deux décennies étudiées, les mères cohabitantes ont vu leur risque de séparation augmenter un tant soit peu des années 70 aux années 80 : 28 % des répondantes ayant eu leur premier ou première enfant avec un partenaire en union libre dans les années 80 ont connu une rupture d'union avant que l'enfant atteigne l'âge de 5 ans, comparativement à moins du quart des cohabitantes devenues mères dans les années 70 (voir la figure 1)¹². Dans l'ensemble, et contrairement aux tendances escomptées, l'écart séparant les mariages directs et les unions libres sur le chapitre de l'instabilité conjugale s'est donc élargi légèrement au fil du temps.

La hausse des séparations observée chez les mères cohabitantes tout comme, à l'inverse, la chute marquée des risques de rupture associés aux cohabitations pré-nuptiales laissent entrevoir un changement de sens dans les pratiques conjugales des mères au cours des vingt dernières années. Nous reviendrons plus loin sur les facteurs susceptibles de rendre compte de cette évolution.

12. En raison du petit nombre de cas observés dans les années 70 et du caractère très récent d'une fraction des familles formées par cohabitation dans les années 80, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure cette évolution à la hausse est significative et jusqu'à quel point elle perdurera dans l'avenir.

Figure 1

Probabilités cumulées de vivre une rupture d'union selon le cheminement conjugal suivi parmi les répondantes âgées de 25 à 64 ans ayant formé une famille biparentale biologique



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale (cycle 5) sur *La famille et les amis*, 1990; calculs des auteures.

Note : Les courbes sont interrompues lorsque le nombre de femmes exposées au risque de vivre une rupture d'union à la durée considérée est inférieur à 25. La courbe des femmes ayant formé leur famille par mariage direct entre 1969 et 1979, qui aurait pu être poursuivie selon ce critère, a toutefois été arrêtée à la durée «12 ans» pour faciliter la comparaison graphique.

Des ruptures d'union libre très précoces

Hormis la prévalence plus élevée de ruptures d'union qui les caractérise, un autre trait sépare les mères qui cohabitent de celles qui sont devenues mères après s'être mariées: le calendrier très précoce des ruptures d'union qu'elles connaissent. Cette précocité n'est pas sans conséquence pour les femmes qui se retrouveront seules à la tête d'une famille, puisqu'elle met nécessairement en cause de très jeunes enfants auxquels sont attachées de lourdes responsabilités.

L'examen minutieux des probabilités de rupture selon la durée dans les tables d'extinction montre que c'est surtout dans les premières années suivant la formation de la famille que les risques de rupture d'union sont proportionnellement plus élevés, et ce, quel que soit le cheminement conjugal suivi (données non présentées ici). La seule exception concerne les femmes mariées directement qui ont donné naissance à leur premier ou première enfant durant la décennie 70. Pour celles-ci, c'est plutôt à partir de la quinzième année de vie familiale que les risques de séparation se mettent à augmenter fortement. Exception faite de ce groupe, le caractère précoce des ruptures d'union est nettement plus accentué pour les femmes ayant formé leur famille dans le cadre d'une union libre et, en particulier, pour celles qui l'ont formée durant la première période à l'étude (comparer les deux volets de la figure 1).

En fait, l'analyse des risques de rupture d'union en fonction de la durée de vie familiale révèle une nette diminution de la propension à se séparer des mères cohabitantes au fur et à mesure que les enfants vieillissent, la grande majorité des ruptures ayant lieu au début de la vie familiale. Ainsi, 13 % des couples en cohabitation ayant formé une famille dans les années 80 avaient déjà rompu leur relation moins de un an après être devenus parents, et ce pourcentage représente plus du tiers des ruptures expérimentées par ce groupe au terme de dix années de vie familiale. Par comparaison, les ruptures survenant au cours de la première année de vie de l'enfant représentent à peine 9 % de l'ensemble des séparations observées pour une pareille durée parmi les couples mariés directement et environ 1 % seulement de celles que vivent les couples mariés ayant déjà fait l'expérience de la cohabitation. Le caractère très précoce des ruptures d'union parmi les femmes cohabitantes pourrait être lié, entre autres raisons, à la proportion élevée de grossesses accidentelles dans ce groupe, si l'on en juge par le pourcentage élevé de couples non mariés qui ont eu leur premier ou première enfant moins de un an après avoir amorcé leur vie commune (32 % des familles formées entre 1980 et 1990; voir le tableau 3)¹³. Selon toute apparence, les couples devenus parents sans avoir véritablement eu le temps de connaître la vie à deux opteraient davantage aujourd'hui pour une rupture que pour un mariage forcé, comme c'était plus souvent le cas, on s'en doute, dix ans plus tôt.

13. Dans ce sens, l'écart dans les probabilités cumulées de rupture d'union séparant les femmes qui cohabitent des femmes mariées serait peut-être moins important une fois les grossesses accidentelles (c'est-à-dire les naissances survenant au cours de la première année de vie commune) exclues de l'étude.

Discussion et conclusion

Jusqu'à récemment, la grande majorité des études qui se sont intéressées à l'impact des modalités de vie conjugale sur la stabilité des unions ont porté uniquement sur les couples mariés en cherchant à comparer ceux qui ont cohabité avec leur partenaire avant leur mariage à ceux qui n'ont pas connu cette expérience. Dans ces études on a conclu de façon quasi unanime à la fragilité plus grande des mariages précédés d'une union libre, au-delà des caractéristiques sociodémographiques et économiques des personnes impliquées (pour une revue, voir Schoen 1992). En raison de la relative nouveauté du phénomène, rares sont les recherches dans lesquelles on a analysé les comportements des couples vivant en union libre au moment de la formation de la cellule familiale. Une telle analyse revêt pourtant un intérêt majeur dans le contexte actuel où, on l'a vu, une proportion grandissante de couples deviennent parents en dehors des liens du mariage et dans la mesure où cette pratique n'est plus le fait d'un groupe particulier de femmes devenues mères à un âge très jeune et issues de milieu populaire, comme diverses études ont permis de le souligner (Bozon 1988; Villeneuve-Gokalp 1990).

L'analyse que nous avons menée avait comme principal objectif d'examiner, à partir du point de vue des femmes, l'impact de l'évolution des modalités de vie entourant la venue des enfants sur l'avenir des familles biparentales dites biologiques. Pour cela, nous avons comparé les risques de rupture associés à trois modalités de formation des familles (par mariage direct, par union libre et par mariage précédé d'une phase de cohabitation avec le père) à deux périodes données, soit parmi les familles formées entre 1969 et 1979, d'une part, et parmi celles qui se sont constituées durant la décennie 80, d'autre part. Notre étude a d'abord permis de mettre en relief la longévité nettement plus grande des familles formées par mariage direct comparativement à celles qui se sont constituées dans le cadre d'unions libres au cours des deux périodes considérées. Parallèlement, l'étude a montré que la fragilité plus grande des couples qui cohabitaient au moment de l'arrivée de leur premier ou première enfant s'est maintenue et s'est même accrue durant la période à l'étude. Un des faits saillants est sans contredit la diminution très nette des risques relatifs de rupture d'union parmi les cohabitantes ayant épousé leur partenaire en union libre en comparaison des femmes mariées directement, au fur et à mesure que la cohabitation pré-nuptiale devenait plus répandue. Dans l'ensemble, ces résultats vont dans le même sens que ceux qui ont été obtenus par Nock (1995), qui a mené une recherche semblable à la nôtre mais en incluant dans une même analyse l'ensemble des unions, peu importe leur rang et qu'elles soient fécondes ou non.

Le fait que les risques de rupture associés aux cohabitations pré-nuptiales se rapprochent désormais de ceux qui sont notés pour les mariages directs, alors que dix ans plus tôt ils s'en écartaient considérablement au même titre que les unions libres, est sans doute révélateur des changements de sens que revêt le type de pratique conjugale dans lequel les femmes s'engagent. L'union libre comme prélude au mariage est maintenant largement acceptée socialement et elle ne semble plus le fait d'un sous-groupe particulier de femmes affichant des attitudes plus libérales à l'égard du mariage et du divorce. Le mariage, de son côté, est désormais moins soumis à la pression sociale et résulte davantage d'un

choix personnel. Ainsi, comparativement aux parents non mariés, les hommes et les femmes qui optent pour le mariage avant de fonder une famille, peu importe qu'ils aient cohabité ou non auparavant, sembleraient décider à rester unis plus longtemps «pour le meilleur et pour le pire». Par contre, l'union libre prendrait aujourd'hui plusieurs sens. Pour les cohabitantes dont l'union aboutit à un mariage avant la venue des enfants, elle constituerait en quelque sorte un mariage à l'essai; l'appellation de «mariage sans papier» serait alors tout à fait appropriée pour désigner ce genre de pratique. Pour les cohabitantes qui choisissent de maintenir ce type d'union au-delà de la venue des enfants, la souplesse des liens conjugaux serait privilégiée. Les femmes cohabitantes ayant formé leur famille dans les années 80 auraient peut-être ainsi plusieurs caractéristiques en commun avec une fraction de leurs homologues des années 70 dont l'union aboutissait, sous l'effet de la pression sociale, à un mariage avant la venue des enfants, celui-ci étant toutefois souvent voué à l'échec.

De façon générale, la baisse des risques relatifs de rupture d'union observée parmi les femmes mariées ayant cohabité au préalable supporte en partie l'hypothèse de l'effet de sélection longtemps invoquée dans la littérature pour expliquer la longévité moins grande des couples ayant cohabité avant le mariage. Cette hypothèse suggère en effet implicitement l'idée que, à mesure que l'union libre se répand, son effet sur la stabilité conjugale s'en trouverait amoindri. En d'autres termes, l'association notée entre la cohabitation pré-nuptiale et les risques élevés de rupture d'union dans les cohortes plus anciennes refléterait uniquement les caractéristiques particulières de ceux et celles qui cohabitent, et l'association devrait donc s'atténuer largement au fur et à mesure que cette pratique se répand. Dans quelques études récentes on a cependant remis en question une telle explication et on suggère que l'effet de sélection ne peut à lui seul expliquer la longévité moins grande attachée jusqu'à récemment aux couples mariés ayant déjà fait l'expérience de l'union libre (Axinn et Thornton 1992; Nock 1995). Les résultats de notre analyse corroborent aussi ce point de vue. En effet, si les femmes qui optent pour l'union libre présentent des caractéristiques distinctes *a priori*, comment peut-on expliquer alors l'instabilité plus grande des familles formées dans le cadre d'une union libre comparativement à celles qui impliquent des couples mariés ayant commencé leur vie commune par une phase de cohabitation?

Selon les études récentes sur la question, l'instabilité conjugale associée à l'union libre ne tient pas seulement aux caractéristiques particulières des hommes et des femmes qui choisissent cette forme d'union, mais elle tient aussi à la nature même de la relation qui s'établit entre les partenaires. Au-delà des caractéristiques des partenaires au début de la vie à deux, le fait de vivre en union libre contribuerait ainsi à modifier la perception du mariage et du divorce qu'ont les personnes et engendrerait des attitudes et des valeurs augmentant les risques de divorce ou rendant la rupture plus acceptable en présence de conflits conjugaux (Axinn et Thornton 1992; Waite, Goldscheider et Witsberger 1986)¹⁴.

14. Selon certaines études, la plus grande acceptation de l'éventualité d'une séparation serait en partie héritée du milieu d'origine des personnes qui cohabitent plus susceptibles de venir elles-mêmes de familles éclatées (MacLanahan et Bumpass 1988) ou nées de parents, en particulier de mères, dont les attitudes à l'égard du mariage et de la famille sont généralement plus libérales (Trent et South 1992).

En quoi précisément l'union libre représente-t-elle, à tout le moins dans certains cas, une relation de nature distincte? Quelles sont les caractéristiques des mères cohabitantes susceptibles d'expliquer le risque accru qu'elles ont de connaître un épisode de monoparentalité? Une des rares études (Nock 1995) menées sur le sujet révèle que les mariages ne se distinguent guère des unions libres dans l'organisation de la vie de tous les jours. Par contre, les couples en cohabitation auraient davantage tendance à se montrer insatisfaits de leur vie conjugale que les couples mariés, ayant cohabité ou non avant leur mariage. Les partenaires vivant en union libre seraient également enclins à rapporter un niveau d'engagement plus faible par rapport à leur conjoint ou conjointe et à déclarer maintenir des relations moins étroites avec leurs parents (père et mère).

Le degré de soutien intergénérationnel moindre dont disposent les cohabitantes acquiert une importance cruciale lorsque celles-ci deviennent mères. On peut supposer, en effet, que les liens plus lâches entretenus avec leurs parents par les couples en cohabitation se traduiront, en cas de besoins, par un niveau de soutien économique, affectif et social plus faible que celui dont bénéficient les couples mariés. Les femmes vivant en union libre risquent donc de se retrouver plus isolées pour faire face au stress lié à la naissance d'un ou d'une enfant (Wu 1995). L'impact d'un faible soutien familial pourrait être d'autant plus accentué que, on l'a vu, l'arrivée des enfants paraît moins souvent planifiée chez les couples qui cohabitent que chez les couples mariés, si l'on en juge par le pourcentage élevé de femmes en union libre devenues mères moins de un an après avoir formé leur union et par le caractère précoce des ruptures expérimentées par ce groupe de femmes.

Plus globalement, le degré moindre de satisfaction conjugale que rapportent les hommes et les femmes vivant en union libre et leur plus faible niveau d'intégration sociale peuvent être interprétés comme découlant de l'absence de normes sociales et du manque d'institutionnalisation entourant cette pratique conjugale (Nock 1995). En d'autres termes, l'union libre serait, au même titre que le remariage, une «institution incomplète» (Cherlin 1978). L'absence de normes sociales caractérisant ce type d'union contribuerait à augmenter l'insatisfaction conjugale, à rendre la rupture plus acceptable en situation de conflit et à diminuer le coût associé à une éventuelle séparation, les barrières (légales, sociales) qui normalement empêchent les couples de se séparer étant en quelque sorte inexistantes (Nock 1995).

Dans le contexte actuel de progression des unions libres, quel est l'avenir des familles biparentales biologiques et quelles sont les chances des femmes de connaître un épisode monoparental? Même si notre étude n'a révélé qu'une très légère hausse des séparations au cours des années 70 et 80, on pourrait penser que l'instabilité de ce type de famille augmentera dans l'avenir, entraînant du coup une hausse de la monoparentalité féminine, étant donné la popularité accrue des unions libres comme mode de formation des familles et la durée nettement plus courte de ce type d'union¹⁵. Selon certains auteurs, la hausse des unions libres serait elle-même en partie nourrie par le contexte d'instabilité

15. Par contre, il n'est pas exclu de penser que l'abolition des avantages fiscaux dont pouvaient auparavant bénéficier les couples avec enfants vivant en union libre entraînera un ralentissement de la progression de ce mode de formation des familles (Wu 1995).

conjugale que l'on connaît et qui pousse les partenaires à opter pour des arrangements plus souples (Axinn et Thornton 1992).

Selon nous, la montée des unions libres comme cadre de formation des familles est un phénomène trop récent encore pour que l'on puisse conclure de manière définitive sur les perspectives d'avenir des familles biparentales biologiques et les répercussions qu'elles auront sur la vie des femmes. Il convient de poursuivre la recherche afin de documenter plus avant la progression des différents modes de constitution des familles et de mettre en lumière les facteurs qui influent sur les risques d'éclatement familial au-delà de la forme d'union empruntée par les femmes en tant que telle (facteurs sociodémographiques, psychosociaux, relationnels). À cet égard, l'Enquête sociale générale (cycle 10) de 1995 sur la famille, dont les données deviendront disponibles sous peu, ouvre de nouvelles perspectives de recherche puisqu'on a recueilli, en plus des renseignements démographiques de base sur les trajectoires conjugales et parentales des répondants et des répondantes, des informations sur leurs attitudes quant à différents aspects de la vie conjugale et familiale qui permettront de mieux comprendre les modes de fonctionnement et d'ajustement des couples en fonction des pratiques conjugales.

L'union libre n'est pas seulement caractérisée par une propension plus forte des couples à se séparer. Certaines études ont montré, par exemple, que les hommes et les femmes vivant en union libre tendent à partager de manière plus égalitaire les responsabilités familiales (Shelton et John 1993). On peut donc penser que les familles formées dans le cadre d'une union libre n'ont pas que des retombées négatives sur les adultes et les enfants qui en font partie, mais qu'elles offrent également certaines possibilités de changement dans les rapports hommes-femmes qu'il convient sans doute de mieux explorer avant de sonner l'alarme.

Hélène Desrosiers et Céline Le Bourdais
Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Urbanisation

RÉFÉRENCES

- AXINN, William G. et Arland Thornton
1992 «The Relationship Between Cohabitation and Divorce : Selectivity or Causal Influence?», *Demography*, 29, 3 : 357-374.
- BALAKRISNAN, T.R., Évelyne Lapierre-Adamcyk et Karol K. Krotki
1993 *Family and Childbearing in Canada*. Toronto, University of Toronto Press.
- BOZON, Michel
1988 «Le mariage en moins», *Société française*, 26 : 9-19.
- BUMPASS, Larry L., Teresa Castro Martin et James A. Sweet
1991 «The Impact of Family Background and Early Marital Factors on Marital Disruption», *Journal of Family Issues*, 12, 1 : 22-42.
- BURCH, Thomas K. et Ashok K. Madan
1986 *Formation et rupture d'unions. Résultats de l'Enquête sur la famille de 1984*, Ottawa, Statistique Canada (cat. n° 99-963).

CHERLIN, Andrew

- 1978 «Remarriage as an Incomplete Institution», *American Journal of Sociology*, 84, 3 : 634-650.

CORBELL, Christine *et al.*

- 1994 «Perceptions et pratiques des mères en emploi. De quelques paradoxes», *Recherches féministes*, 7, 1 : 95-124.

DANDURAND, Renée B.

- 1994 «Divorce et nouvelle monoparentalité», in Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture : 519-544.

DESROSIERS, Hélène et Céline Le Bourdais

- 1995 «New Forms of Male Family Life in Canada», in Mirjam C.P. van Dongen, Gerard A.B. Frinking et Menno J.G. Jacobs (dir.), *Changing Fatherhood – A Multidisciplinary Perspective*. Amsterdam, Thesis Publishers : 29-59.

DESROSIERS, Hélène, Céline Le Bourdais et Karen Lehrhaupt

- 1994 *Vivre en famille monoparentale et en famille recomposée : portrait des Canadiennes d'hier et d'aujourd'hui*. Montréal, INRS-Urbanisation, coll. «Études et documents», n° 67.

DUMAS, Jean et Alain Bélanger

- 1994 *Rapport sur l'état de la population du Canada*. Ottawa, Statistique Canada (cat. n° 91-209).

JUBY, Heather et Céline Le Bourdais

- 1995 «Les parcours familiaux des femmes», *Sociologie et sociétés*, XXVII, 2 : 99-118.

LE BOURDAIS, Céline et Nicole Marcil-Gratton

- 1996 «Family Transformations Across the Canadian American Border : When the Laggard Becomes the Leader», *Journal of Comparative Family Studies*, 27, 3 : 415-436.

LE BOURDAIS, Céline et Annie Sauriol

- 1995 «Transformations familiales et partage des tâches domestiques», in Francine Descarries et Christine Corbeil (dir.), *Réconciliation famille-travail : enjeux de la recherche*. Montréal, Université du Québec à Montréal, coll. «Cahiers Réseau de recherches féministes», n° 3 : 161-181.

MARCIL-GRATTON, Nicole

- 1993 «Growing Up with a Single Parent, a Transitional Experience? Some Demographic Measurements», in Joe Hudson et Burt Galaway (dir.), *Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy*. Toronto, Thompson Educational Publishing Co. : 73-90.

McDANIEL, Susan A.

- 1994 *La famille et les amis*. Ottawa, Statistique Canada, Enquête sociale générale, Série analytique (cat. n° 11-612).

- MCLANAHAN, Sara et Larry Bumpass
 1988 «Intergenerational Consequences of Family Disruption», *American Journal of Sociology*, 94, 1 : 130-152.
- NOCK, Steven L.
 1995 «A Comparison of Marriages and Cohabiting Relationships», *Journal of Family Issues*, 16, 1 : 53-76.
- SCHOEN, Robert
 1992 «First Unions and the Stability of First Marriages», *Journal of Marriage and the Family*, 54, 2 : 281-284.
- SHELTON, Beth Anne et Daphné John
 1993 «Does Marital Status Make a Difference? Housework Among Married and Cohabiting Men and Women», *Journal of Family Issues*, 14, 3 : 401-420.
- STATISTIQUE CANADA
 1990 Enquête sociale générale (cycle 5) : *La famille et les amis*. Ottawa, Statistique Canada, fichier de micro-données.
- TEACHMAN, Jay D., Jeffrey Thomas et Kathleen Paasch
 1991 «Legal Status and the Stability of Coresidential Unions», *Demography*, 28, 4 : 571-586.
- TRENT, Katherine et Scott J. South
 1992 «Sociodemographic Status, Parental Background, Childhood Family Structure, and Attitudes Toward Family Formation», *Journal of Marriage and the Family*, 54, 2 : 427-439.
- VILLENEUVE-GOKALP, Catherine
 1990 «Du mariage aux unions sans papiers: histoire récente des transformations conjugales», *Population*, 45, 3 : 265-297.
- WAITE, Linda J., Frances K. Goldscheider et Christina Witsberger
 1986 «Nonfamily Living and the Erosion of Traditional Family Orientations Among Young Adults», *American Sociological Review*, 51, 4 : 541-554.
- WHITE, Lynn K.
 1990 «Determinants of Divorce: A Review of Research in the Eighties», *Journal of Marriage and the Family*, 52, 6 : 904-912.
- WU, Zheng
 1995 «The Stability of Cohabitation Relationships: The Role of Children», *Journal of Marriage and the Family*, 57, 1 : 231-236.